



25 juillet 2011

Ajustement du Régime collectif de soins dentaires

Nous désirons vous informer de la nouvelle entente concernant le Régime collectif de soins dentaires qui prendra effet le 29 août prochain.

Il s'agit d'une majoration de la cédule de remboursement des frais dentaires qui sera basée sur les tarifs 2011, plutôt que 2008, du *Guide de tarifs des actes bucco-dentaires des généralistes ou des denturologistes du Québec*, et ce, jusqu'au 31 décembre 2011. Par la suite, la cédule de remboursement suivra les mises à jour du Guide annuellement.

En clair, cela signifie qu'à compter du 29 août 2011, chaque participant au régime pourra obtenir un montant supérieur lors d'une réclamation. En contrepartie, cette mise à jour prévoit une hausse de 9% de la prime, selon le type de couverture. Cette hausse sera perceptible à partir de la période de paie versée le 22 septembre prochain. Cette tarification sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.

Cotisations par paie (taxe incluse)

Type de couverture	Avant Jusqu'au 28 août 2011	Après Du 29 août 2011 au 31 décembre 2013
Individuel	7,38 \$	8,05 \$
Monoparental	14,02 \$	15,29 \$
Familial	20,30 \$	22,13 \$